

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 6
<i>représentés</i>	: 1
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix neuf novembre deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du douze novembre deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mr LEROUSSAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024

Secrétaire de séance : Mr CHARIAL Nicolas

Délibération 2024/067 en date du 19 novembre 2024

Mise aux normes électriques de la mairie et des bâtiments municipaux : demande de subvention auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental

Madame le Maire indique que les rapports de vérifications électriques annuels font état d'anomalies, de non conformités (réglementaires et normatives) et de dysfonctionnements sur certains éléments électriques de l'atelier municipal, de la salle des fêtes et de la mairie. Dans la mesure où il s'agit d'ERP, Madame le Maire précise qu'il convient de remédier à cette situation et de mettre en conformité les installations électriques des bâtiments.

Il est précisé que ces travaux de mise en conformité sont éligibles au soutien financier de l'Etat par le biais de la DETR. Le soutien financier du Conseil Départemental sera également sollicité.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de faire intervenir un électricien pour la réalisation de ces travaux. Il est précisé qu'une seule entreprise a répondu à la sollicitation de la commune, Madame le Maire présente le devis

- Salamandre Electricité pour un montant total de 3 076.96 € HT

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20241119-D2024-067-DE
Date de télétransmission : 27/11/2024
Date de réception préfecture : 27/11/2024

A l'unanimité le conseil municipal décide :

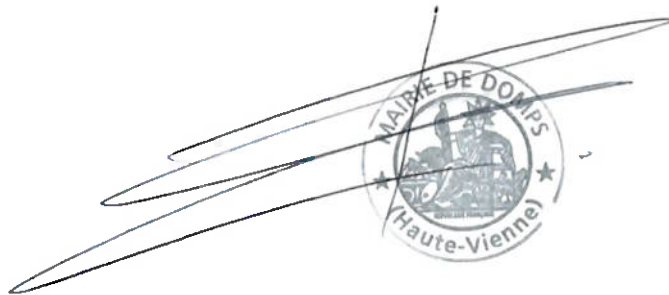
- D'autoriser Madame le Maire à engager la demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR.
- D'autoriser Madame le Maire à engager la demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.
- Valider le plan de financement prévisionnel annexé à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 19 novembre 2024

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20241119-D2024-067-DE
Date de télétransmission : 27/11/2024
Date de réception préfecture : 27/11/2024